EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 avril 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre avril deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 avril 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Françoise NOUHEN à Monique BONNET, Philippe BOHELAY à Saïd Akim BARA, Simon POURRET à Marion CANALES, Dominique ADENOT à Grégory BERNARD, Alparslan COSKUN à Patricia GUILHOT, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre BRENAS, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER à Olivier BIANCHI, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Luc BLANC, Dominique ROGUE-SALLARD à Nicolas BONNET, Sylviane TARDIEU à Pierre MIQUEL**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Madame Isabelle PADOVANI et Monsieur Antoine RECHAGNEUX quittent la séance avant le vote de la question n°5 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Jérôme GODARD donne pouvoir à Monsieur Jérôme AUSLENDER et quitte la séance avant le vote de la question n°52.

Rapport N° 56

RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE 2015 - AJUSTEMENT ET ADAPTATION DES EFFECTIFS

En application de l'article 35 de la Loi n° 2007-209 du 19 Février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Municipal a fixé par délibération du 27 février 2015 les ratios d'avancement de grade pour l'établissement des tableaux d'avancement 2015. Ces ratios ont été fixés en tenant compte des spécificités de chaque grade et des possibilités budgétaires.

La Municipalité s'est engagée à ce que la situation des agents qui ont formulé explicitement leur demande de départ à la retraite et qui sont bien évalués fasse l'objet d'un examen attentif par les Commissions Administratives Paritaires, dans la mesure où ils réunissent les conditions statutaires pour un avancement de grade à l'intérieur de leur cadre d'emplois.

Aussi, les ratios fixés par délibération du 27 février 2015 intégraient la situation des agents en fin de carrière.

Lors de la Commission Administrative Paritaire du 05 mars 2015, catégorie B, la situation d'un agent souhaitant partir à la retraite mais ayant omis de formuler sa demande par courrier a été évoquée. Monsieur le Maire a donc proposé à la CAP d'inscrire cet agent sur le tableau d'avancement et celui-ci pourra être nommé sous réserve de formuler expressément sa demande de retraite.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre Commission, de modifier le ratio du grade suivant, pour créer un poste prévisionnel supplémentaire :

CATEGORIE B - GRADE D'AVANCEMENT	Taux de promotion
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ère CLASSE	0,2

Par conséquent, il vous est aussi proposé de prendre en compte la création du poste prévisionnel correspondant dans l'adaptation de l'état des effectifs, ci-jointe.

Vous trouverez également à l'état des effectifs, le détail de la suppression des postes.

Ce dossier a été soumis au Comité Technique lors de sa réunion du 02 avril 2015.

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission, d'ajuster le ratio d'avancement 2015 pour le grade de technicien principal 1ère classe et d'adapter l'état des effectifs conformément à ces propositions.

D E L I B E R A T I O N

Les présentes propositions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 mai 2015

Le Maire,

Olivier BIANCHI

ADAPTATION DE L'ETAT DES EFFECTIFS

Suite aux Commissions Administratives Paritaires des 04 et 05 mars 2015, il vous est proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs.

La création d'un poste supplémentaire pour un agent en fin de carrière.

Les suppressions de postes correspondent à la situation antérieure à l'avancement des agents (152 postes) et aux créations de postes non utilisées (4 postes).

DIVERS SERVICES

GRADE	CREATION
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ère CLASSE	1

GRADES	SUPPRESSIONS
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE	6
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère CLASSE	16
AGENT DE MAITRISE	3
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	12
ADJOINT TECHNIQUE 1ère CLASSE	26
ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE	27
ADJOINT D'ANIMATION 2ème CLASSE	5
ADJOINT DU PATRIMOINE 2ème CLASSE	2
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 2ème CLASSE	4
AGENT SPECIALISE 1ère CLASSE	20
AUXILIAIRE PUER PRINCIPAL 2ème CLASSE	1
AUXILIAIRE PUER 1ère CLASSE	15
TOTAL CATEGORIE C	***137***

GRADES	SUPPRESSIONS
REDACTEUR PRINCIPAL 2ème CLASSE	2
REDACTEUR	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 2ème CLASSE	5
TECHNICIEN	4
TOTAL CATEGORIE B	***12***